

**APC**  
**Association des propriétaires**  
**de chalets „En Crevel“**  
**CP100**  
**1468 Cheyres**

**Procès-verbal de la 40<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire du 19 juillet 2008 à  
15 heures, à la buvette du Football Club de Cheyres**

Le président de l'APC, Markus Grindat, a ouvert l'assemblée à 17 heures. Il a salué les membres présents de l'Association. Le conseiller communal Fabrice Henchoz a été invité à l'Assemblée générale par téléphone et par e-mail mais n'a malheureusement pas pu assister à l'AG. De même pour M. Philippe Pillonel, président de la Société de développement Cheyres-Châbles, qui a été invité par e-mail.

L'ordre du jour a été soumis à l'avance à tous les membres par courrier postal. Il a été accepté par l'ensemble des membres présents.

Le président exerce également la fonction de scrutateur.

Conformément aux statuts (1 voix par chalet), 22 voix valides sont comptabilisées sur la base de la liste des présences.

MM. Dicky, Urs Schaub, Mme Priska Argast et les familles E. John, Züger, et Siegenthaler-Maurhofer se sont fait excuser.

**Ordre du jour selon l'invitation à l'AG:**

1. Procès-verbal de l'AG de 2008
2. Rapport annuel du président
3. Informations du Conseil communal
4. Finances et rapport des vérificateurs
5. Cotisations 09/10
6. Budget
7. Elections
8. Demandes des membres
9. Divers, règlement

**Ordre du jour:**

**1. Procès-verbal de l'AG de 2008**

Le procès-verbal de l'assemblée annuelle du 19 juillet 2008 qui s'est tenue à la buvette du FC Cheyres a été envoyé aux membres l'année dernière. Aucune modification ni aucun complément n'ont été demandés par l'assemblée.

Le procès-verbal a été accepté à l'unanimité.

**2. Rapport annuel du président**

Le rapport annuel du président est mis à disposition des membres en français et en allemand. Le président en fait la lecture en français. Une copie peut être obtenue sur demande.

Markus Grindat fait part avec regret de la démission du comité de Sigrid Hess, et de Louis Tinembart de sa fonction de réviseur des comptes. Il les remercie chaleureusement pour leur engagement de plus de 10 ans en faveur de l'association.

Le rapport annuel est adopté à l'unanimité.

**3. Informations du Conseil communal**

M. Fabrice Henchoz est malheureusement absent.

M. Schweingruber demande pour quelle raison l'entrée de sa place de parc n'a pas été goudronnée mais est restée en gravier. Il lui est conseillé d'entrer directement en contact avec le responsable communal des TP, M. Henchoz. Il a le soutien de l'APC pour cette démarche.

Beat von Lerber signale qu'on a démonté et supprimé le Robidog à l'entrée de la forêt en direction d'Yvonand. Le comité de l'APC se renseignera à ce sujet et transmettra la réponse aux membres de l'association.

#### **4. Finances, caisse et rapport des vérificateurs**

Mme Sigrid Hess présente son rapport. L'année 2008-2009 est une année „normale“. Le capital propre se monte à **CHF 12'165.18**. Les recettes annuelles se montent à **CHF 860.68** pour des dépenses de **CHF 2'000.27**. Les réviseurs ont examiné la comptabilité et recommandent l'adoption des comptes annuels. Ils remercient la caissière pour son travail considérable et d'excellente qualité.

Les comptes annuels sont adoptés à l'unanimité.

#### **5. Cotisations 09/10**

Le comité propose de laisser la cotisation annuelle au montant actuel de CHF 50.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6. Budget**

Des recettes se montant à CHF 160.- sont budgétisées en raison de l'incertitude quant à d'éventuelles démissions.

Le budget est adopté à l'unanimité.

#### **7. Elections**

La durée de fonction pour le comité et les réviseurs est de 3 ans. L'ensemble du comité a été élu en 2006. L'année dernière, des élections de remplacement ont eu lieu. En conséquence, des élections générales doivent se tenir en 2009 pour le comité.

Le comité suivant est proposé à l'assemblée :

Président	Markus Grindat	(avec droit de vote)
Vice-président	Jean Marzon	(avec droit de vote)
Membre	Katharina Etter	(avec droit de vote)
Membre (suppléant)	Jakob Huber	(sans droit de vote)
Caissière	Micheline Schenker	(avec droit de vote)
Secrétaire	Guido Harenberg	(avec droit de vote)
1re réviseure	Katrin Hetzel	(sans droit de vote)
2e réviseure	Heidi Baumgartner	(sans droit de vote)
Réviseure suppléante	Beatrice Graf	(sans droit de vote)

Le comité et les réviseurs sont élus selon la proposition ci-dessus.

#### **8. Demandes des membres**

Pas de demandes.

#### **9. Divers, règlement**

Les membres sont priés de faire part de leurs besoins et désirs au comité. Les remarques des membres sont précieuses.

Des autocollants supplémentaires pour la déchetterie peuvent être obtenus auprès de l'administration communale en échange d'une signature.

Les roseaux au long du sentier et des passerelles ne sont pas coupés en juillet en raison de la nidification de certains oiseaux. Micheline Schenker a d'une part questionné Pro Natura à ce sujet qui a donné la réponse suivante : « La proposition a été faite à la commune de Cheyres que tout nouveau remplacement de section des passerelles sera fait à une largeur de 1.60m, les frais étant partagés entre la commune et la Grande-Cariçaie. » Elle a également souligné ce point ainsi que le mauvais état des passerelles à l'assemblée annuelle de la Société de développement Cheyres-Châbles. Le président de commune a affirmé qu'à sa connaissance, les passerelles sont « en bon état ». Es wurden an dieser Versammlung keine Entscheidungen zu dieser Thematik getroffen. Le comité de l'APC suivra attentivement les développements de ce point et interviendra lorsque l'occasion s'en présentera.

Il n'y a pas d'autres questions.

Le comité clôt la séance à 17h40 et invite les membres présents à un apéritif.

Pour le procès-verbal:  
Guido Harenberg

Le président:  
Markus Grindat

**La prochaine assemblée générale est prévue pour le samedi 24 juillet 2010, à 17 heures**